

COMMUNE DE MARCHEMORET

COMPTERENDUSOMMAIRE

Nbre de conseillers En exercice : 15 Présents : 08 Votants : 11	L'an deux mil treize, le 24 septembre à 19 heures 45, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire, <u>Etaient présents</u> : Mrs Jean-Louis DURAND, Claude CALOÏ, Yves SULTAN, Roland BARBIER, Emmanuel VUAGNAT, Mmes Emmanuelle BOURDON, Valérie ZERBIB, Mr Franck ROYER. <u>Excusés</u> : Mme Anne PAULET-PELTIER, Mr Laurent BELLOY. <u>Absents excusés</u> : Mr David GIRARD ayant donné pouvoir à Mme Valérie ZERBIB, Mme Fatima GIL ayant donné pouvoir à Mr Franck ROYER, Melle Joyce PACARY ayant donné pouvoir à Mr le Maire. <u>Absents</u> : Mme Amélie BEQUIGNON, Mr Jean-Pierre PALAZO. <u>Secrétaire de séance</u> : Mr Yves SULTAN
Date de Convocation 16/09/2013	
Date d'affichage 01/10/2013	

Approbation des statuts de la CCPMF

Suite à la fusion des communautés de communes « Pays de la Goële et du Multien », « Plaine de France », « Portes de la Brie » et extension à la commune de Le Pin, Monsieur le Maire propose d'approuver les statuts de la communauté de communes Plaines et Monts de France adoptés le 3 juillet 2013 par le conseil communautaire.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Arrêté préfectoral portant projet de rattachement des communes de Compans, Mitry-Mory et Villeparisis à la CCPMF

Monsieur le Maire propose de reporter ce point à une séance ultérieure.

SDESM : Election des délégués aux futurs comités du territoire

Monsieur le Maire signale que la loi impose la création d'un syndicat d'électrification par département. La création du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne par la fusion du SIESM, du SMERSEM, du SIER de Donnemarie-Dontilly, du SIER du Sud-Ouest Seine-et-Marnais et du SIER du Sud-Est Seine-et-Marnais sera effective au 1^{er} janvier 2014.

Les statuts du syndicat fixe les règles de la représentativité à un double niveau, celui des comités de territoire et celui du comité du SDESM.

Il convient d'élire les représentants au Comité du Territoire soit deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Monsieur le Maire propose d'élire en qualité de délégués titulaires : Mr le Maire et Mr Claude CALOÏ et en qualité de délégué suppléant : Mr Laurent BELLOY

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Délibération d'ordre général pour le versement d'heures supplémentaires au personnel communal

Les congés de tout ordre, les missions complémentaires demandent à la collectivité à réorganiser ses services avec le personnel en place, qui sont amenés à effectuer des heures supplémentaires pour pallier au remplacement du personnel absent.

Pour leur versement, la perception a demandé une délibération autorisant le personnel communal à effectuer des heures supplémentaires payées au tarif en vigueur.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour autoriser le personnel communal à effectuer des heures supplémentaires.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Décision modificative

Monsieur le Maire propose d'effectuer une décision modificative pour alimenter le compte 012 de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

En dépenses : Article 6411	+ 30 000.00 €
En dépenses : Compte 023	- 30 000.00 €

En section d'investissement

En recettes : Compte 021	- 30 000.00 €
En dépenses : Article 2313-30	- 30 000.00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Convention tripartite de prélèvement pour le règlement des cotisations et prestations d'assurance du personnel

Conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires, SOFCAP et SOFCAH prévoient en tant que créanciers, la mise en place du prélèvement paneuropéen SEPA à compter du 15 novembre 2013.

Il s'agit de fixer les modalités de règlement des cotisations d'assurances par prélèvement automatique ou par prélèvement SEPA sur le compte Banque de France indiqué par le comptable de la collectivité.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de prélèvement.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

La date d'échéance pour le remboursement du prêt relais de 500 000,00 Euros arrive à terme le 29 décembre 2013. Dans l'attente de percevoir le solde des subventions, le FCTVA, il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie afin de pallier à un éventuel besoin de trésorerie.

Il convient de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour ouvrir une ligne de trésorerie de 120000 Euros maximum.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Questions diverses